

Les journalistes évaluent le

Trois ans d'existence, 12 appels à projets bouclés, 65 enquêtes ou reportages sélectionnés, 40 sujets diffusés... Le bilan du Fonds pour le journalisme est excellent. De nombreux prix ont couronné des travaux soutenus par le Fonds. L'occasion, pour nous, de prendre le pouls des journalistes boursiers.

En trois ans d'activités, le Fonds pour le journalisme, un système d'aide au journalisme de qualité financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a réellement décollé (voir les chiffres ci-contre). L'heure est maintenant à la réflexion : comment améliorer son fonctionnement pour qu'il serve encore mieux la qualité de l'offre journalistique ? Au centre de ce questionnement, un système triangulaire : le journaliste qui porte le projet, le Fonds qui lui permet d'approfondir la question, et le média qui publie ou diffuse le résultat de l'enquête. Nous avons invité les journalistes dont le travail est bouclé à réfléchir avec nous à la procédure actuelle et à des améliorations possibles. Voici les résultats et enseignements de cette petite enquête qui a recueilli 70% de réponses.

► **Le Fonds pour le journalisme est-il connu des journalistes et des médias ?**

Très majoritairement, oui. Même si de nouvelles présentations du Fonds ne sont pas superflues, on peut clairement affirmer qu'en trois ans, son existence est bien ancrée dans la réalité médiatique belge.

► **Première étape pour le candidat, faire signer par le média une convention préalable de diffusion/publication. Un problème ?**

Globalement, non. Parfois, oui. Pour plusieurs raisons. Le contact peut être difficile entre un journaliste indépendant et un membre de la hiérarchie d'un média susceptible de remplir une telle convention. Le média a parfois l'impression, aussi, de devoir signer un chèque

en blanc, alors que le sujet n'est pas encore réalisé. A cela, nous répondons qu'il s'agit d'un accord de principe et que le contenu définitif de l'enquête doit être discuté entre le journaliste et le média.

« **Tout cela n'aurait sans doute pas eu lieu sans une première aide du Fonds.** »

Damien Spleeters, journaliste indépendant qui publie en Belgique, en France, en Suisse et aux Etats-Unis

► **Il est impératif de respecter les termes de cette convention. Pas toujours facile ?**

Effectivement, car plusieurs contraintes figurent dans ce document : délai de diffusion, rémunération de l'auteur, mention du Fonds. « *Heureusement qu'il y avait ces taquets qui engageaient l'éditeur* », précise un journaliste. Le but de ce document est d'associer un média à un projet journalistique pour lui assurer une visibilité. Le média doit aussi garantir une juste rémunération au journaliste, même si celui-ci est aidé par le Fonds. Car le rôle du Fonds est de soutenir l'éclosion d'une enquête, de permettre de creuser un sujet, et d'accorder du temps au journaliste pour qu'il produise un document à haute valeur ajoutée. Dont profitera le média. Le Fonds n'a pas pour vocation de financer tout un projet.

Par contre, certains journalistes ont eu du mal à s'accorder, avec le média, sur la place dévolue à

Une moisson de prix

Cette photo d'Olivier Papegnies a reçu le prix du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB, p. 6). De nombreux autres journalistes soutenus par le Fonds ont été primés. Odile Leherte et Olivier Bailly ont reçu le prix Belfius 2012 pour deux projets différents, Arnaud Grégoire l'avait obtenu en 2011. Aline Wavreille avait remporté, en 2011, le prix du journalisme du Parlement de la FWB. Frédéric Loire avait obtenu le prix Lorenzo Natali en 2011. Et Quentin Noirfalisse a eu le prix du jury au Festival Millenium 2012.

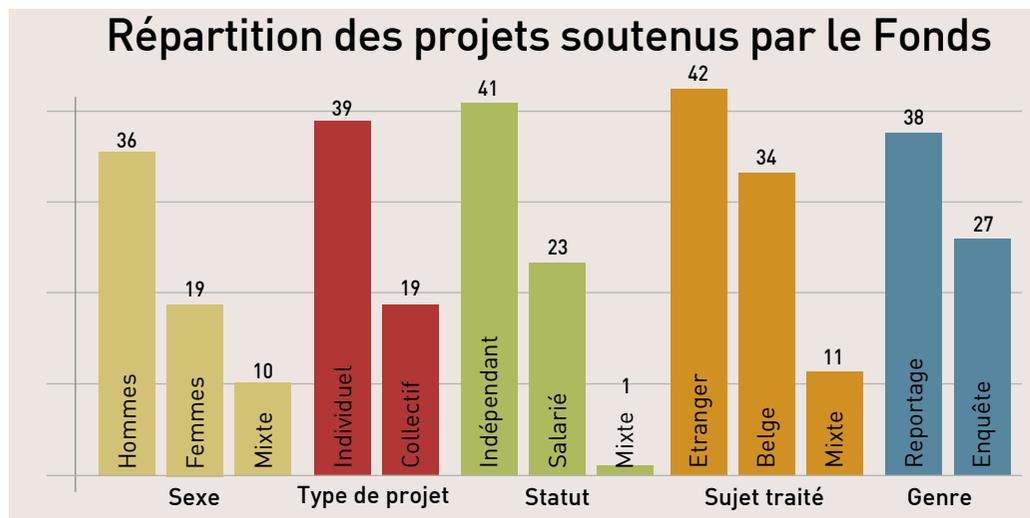
leur enquête. Soit la question est éludée au démarrage, soit elle pose ultérieurement des problèmes au journaliste. « *[Le média] ne se souvenait plus de quoi je parlais ! Du coup, ils me disaient OK mais pour une page (la convention en mentionne deux).* » S'il est difficile de convenir préalablement de l'ampleur d'une enquête, soyez malgré tout le plus précis possible dès le départ pour faciliter les liens ultérieurs avec le média. Et gardez le média régulièrement informé de l'évolution de votre travail. D'autres ont dû se battre pour faire publier leur enquête telle que prévue initialement ; le média ne se sentant plus impliqué dans le projet.

« **Le Fonds m'a aidé à réaliser un projet personnel en 2012. Sans cela, j'aurais peut-être dû mettre une croix sur ma carrière de photographe.** »

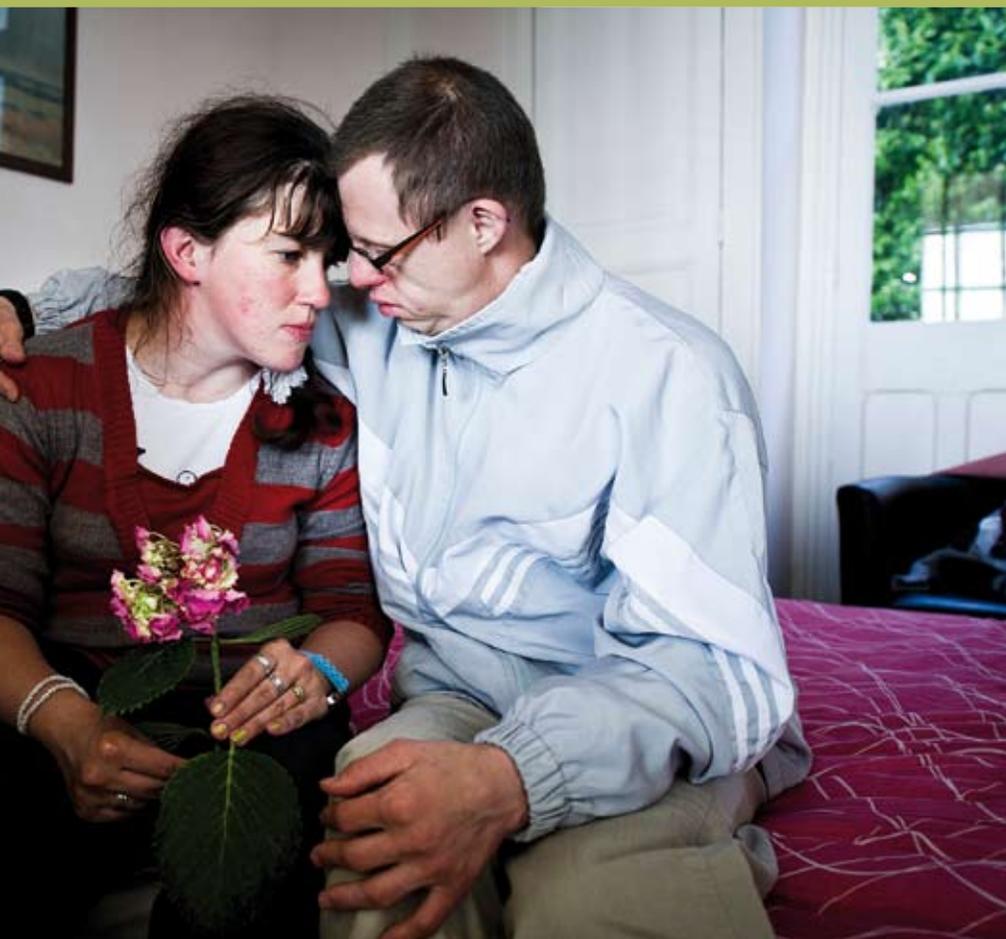
Olivier Papegnies

► **Une fois le travail journalistique lancé, avez-vous été soutenu par le média ?**

Oui et non, les réponses sont très variées et les situations diamétralement opposées. « *Oui, en assurant un suivi rédactionnel et éditorial, et en m'accordant du temps et des moyens techniques* », dit l'un. « *Absolument pas de*



Fonds à l'occasion de ses trois ans



soutien », poursuit un autre, qui dénonce aussi un interventionisme anti-déontologique.

► Une rémunération claire et effective ?

Pas évident ! C'est l'un des grands problèmes du moment : « *Le travail n'a pas été rémunéré du tout* », « *Une juste rémunération ? C'est ce que je croyais* », « *La rémunération n'avait pas été convenue clairement* », dénoncent certains. « *Une rémunération équivalente à une semaine de travail* », « *500 € pour l'exclusivité et le tarif normal pour chaque page* », « *Un supplément de 25% par rapport à un papier ordinaire* », révèlent d'autres. Tout en soulignant la disparité entre un indépendant qui négocie son prix en fonction du temps que cela va lui prendre et un salarié qui est déjà rémunéré par le média mais qui a besoin de temps. Certains salariés travaillent sur le sujet Fonds en « heures sup' », ou prennent un congé sans solde, d'autres rétrocèdent une partie de la bourse pour, quelque part, « racheter du temps d'enquête » à leur employeur.

► Comment améliorer le système ?

Les suggestions sont nombreuses, surtout pour améliorer les relations avec les médias. Principale préoccupation : la rémunération. Trop de journalistes sont maintenus dans un flou ou n'osent pas aborder le sujet. Plusieurs ne sont pas payés alors que c'est imposé par

la convention signée par le média. Que faire quand cette question bloque le projet ? Certains demandent que le Fonds soit plus présent dans l'accompagnement des projets et qu'il épaulé les journalistes dans leur négociation avec le média. Ou que le Fonds précise plus clairement la « juste rémunération ». Ce qui a été fait : de justes honoraires oscillent entre 150 et 300 € bruts par jour, estime le Fonds.

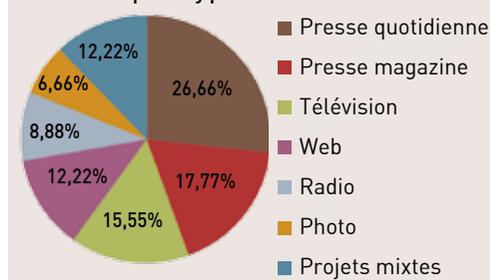
► En conclusion

Si chacun jouait son rôle, le système fonctionnerait très bien. Et tout le monde serait gagnant : le public qui reçoit une information de qualité (donc le média), le journaliste qui s'épanouit, et le Fonds qui est ravi de découvrir des sujets à haute valeur ajoutée.

Jean-Pierre Borloo

► www.fondspourlejournisme.be

Répartition des projets par type de média



A fond mais à fonds limités

Le Fonds pour le journalisme a réussi son envol. A terme, il aimerait atteindre sa vitesse de croisière en répondant encore davantage aux très nombreuses sollicitations des journalistes. Un chiffre est éloquent : un tiers seulement des montants sollicités en vue de réaliser de l'investigation, de l'enquête ou du reportage approfondi a pu être attribué, soit quelque 525.000 € sur plus de 1.652.000 € demandés.

Portrait-robot du boursier-type

Si l'on devait dresser le portrait type du journaliste s'adressant au Fonds, on pourrait dire qu'il travaille en solo (dans deux tiers des cas, les projets sont individuels), qu'il est masculin (deux tiers des journalistes) et qu'il est indépendant (deux tiers des cas). Et il est plus friand de reportage (60% des sujets) que d'enquête ou d'investigation. Enfin, son terrain de « jeu » se situe davantage à l'étranger (plus de 55% des cas) qu'en Belgique.

Dans quels médias ?

L'offre d'articles et de reportages produits grâce au Fonds concerne une très large partie des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pas moins de 20 journaux, magazines, radios, télévisions, sites web... ont bénéficié de sujets à valeur ajoutée. Mais certains d'entre eux se taillent la part du lion.

En tête arrive *Le Soir* (papier et site) avec 15 sujets soutenus par le Fonds. Juste devant *La Libre Belgique* (12) et la RTBF télévision (9). La RTBF qui fait jeu égal avec *Le Soir* quand on ajoute les diffusions radio (6). *Paris Match* et *Le Vif* ont également publié cinq reportages soutenus par le Fonds. Puis une série d'autres médias avec deux publications (*L'Avenir*, *Elle Belgique*, *Moustique*) et le reste avec un sujet.

Rémunération : à chacun son rôle

Il est souvent difficile, pour un journaliste, de réaliser une estimation budgétaire de ce que va lui coûter son reportage ou son enquête. Car il a principalement besoin de temps. Et comment facturer ce temps que l'on met à profit pour chercher une info, pour vérifier une rumeur, pour dénicher et mettre en confiance des interlocuteurs ?

En trois ans, le Fonds a distribué des aides allant de 1.500 à 25.000 € par projet, selon les demandes et les types d'investigations prévues. Il reste maintenant aux médias à jouer leur rôle en rémunérant le journaliste pour sa publication/diffusion. Souvent, le journaliste a du mal à indiquer dans son budget remis au Fonds la part qui sera prise en charge par le média diffuseur. Un certain flou est parfois entretenu à ce sujet. Alors qu'il est simplement exigé, dans la convention préalable qui doit être signée par le média, qu'une rémunération fidèle aux barèmes en usage soit appliquée.

J.-P. B.